



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

bâtiments agricoles

Question écrite n° 47416

Texte de la question

M. Alain Marleix interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur l'annonce faite récemment par le Président de la République d'un nouveau plan bâtiments agricoles dont l'enveloppe serait alimentée par l'Europe, l'État mais aussi les régions. Alors que l'enveloppe 2013 avait été de 3,5 millions d'euros et que celle prévue pour 2014 s'élèvera à 2,9 millions d'euros, il lui demande de lui apporter des précisions sur ce futur accompagnement dans la modernisation des entreprises agricoles.

Texte de la réponse

Lors de son discours au sommet de l'élevage à Cournon le 2 octobre 2013, le Président de la République a annoncé un plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles qui vise à faire face aux enjeux auxquels elles sont confrontées : amélioration de l'outil de production, mise aux normes, amélioration des conditions de travail, fin des quotas laitiers, concurrence exacerbée, transition écologique. Ce plan sera doté d'un fonds de modernisation de 200 M€ par an qui mobilisera les crédits de l'État, des régions et de l'Union européenne. Il pourra éventuellement être complété par des financements privés issus des filières ainsi que par des aides des agences de l'eau et de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Pour élaborer ce plan, dont la mise en oeuvre débutera à compter de 2015, des travaux ont été engagés avec les différentes filières agricoles ainsi qu'avec l'association des régions de France, les régions étant désormais autorités de gestion du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). L'État et les régions fixeront des orientations et des objectifs communs destinés à garantir l'efficacité de l'action publique dans le cadre de ce nouveau plan de modernisation. S'agissant de l'année 2014, les crédits pour les dispositifs de modernisation, dont le plan de modernisation des bâtiments d'élevage, sont maintenus à hauteur de 30,2 M€ en loi de finances. Néanmoins, par redéploiement budgétaire, l'effort financier pourra atteindre 39,2 M€, équivalent à l'effort consenti par l'État en 2013. Il s'accompagnera du cofinancement au titre du FEADER.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marleix](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47416

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 janvier 2014](#), page 333

Réponse publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1549